

Séance du 9 avril 2015 à 19 heures
Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Aujourd'hui, neuf avril deux mille quinze, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni à la Commune de Mercuès – Salle des fêtes

Etaient présents :

51 titulaires dont 11 possédant une procuration
5 suppléants dont 1 possédant une procuration

• TITULAIRES ET SUPPLEANTS :

ARCAMBAL
BOISSIERES
CABRERETS
CAHORS

M. LABRO Didier (tit), Mme TEULIERES Marcelle (tit),
M. PARNAUDEAU Willy (tit),
M. SEGOND Dominique (tit),
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc (tit) procuration de M. FERNANDEZ Pierre (tit), Mme LASFARGUES Geneviève (tit) procuration de Mme HAUDRY Sabine (tit), Mme BOUIX Catherine (tit), M. SIMON Michel procuration de Mme LOOCK Martine (tit), M. MUNTE Serge (tit) procuration de Mme LAGARDE Geneviève (tit), M. BOUILLAGUET Vincent (tit) procuration de Mme LENEVEU Hélène (tit), M. SAN JUAN Alain (tit), Mme BOYER Noëlle (tit) procuration de M. COUPY Daniel (tit), M. DELPECH Bernard (tit), M. HUREAUX Roland (tit) procuration de Mme RIVIERE Brigitte (tit),

CAILLAC
CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS

M. TILLOU José (tit),
M. DUJOL Jean-Paul (tit)
M. TAILLARDAS Claude (tit) procuration de M. VAZ Victor (tit),
M. PEYRUS Guy (tit),
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine (tit), M. MOLESIN Jean-Pierre (sup),

CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE

M. JOUCLAS Guy (tit) procuration de M. FOURNIER Christian (tit),
M. TREIL Jean (tit) procuration de Mme LANES Bénédicte (tit),
M. PETIT Jean (tit) procuration de Mme DESSERTAINE Brigitte (tit), Mme BOURDARIE Paulette (tit),

FONTANES
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY

Mme VALETTE Roselyne (tit),
M. GUILLEMOT Jean-Luc (tit),
M. MOLINIE Romuald (tit),
M. CANCEIL Philippe (tit), Mme SOLIVERES Hélène (sup),
M. JARRY Daniel (tit), Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie (tit),
Mme ARNAUDET Véronique (tit), M. CORMANE Jean-Pierre (tit)
M. NOUAILLES Serge (tit),
M. MOUGEOT Jean-Paul (tit), Mme VANBESIEEN Joëlle (tit),
Mme SIMON-PICQUET Agnès (tit),
M. REIX Jean-Albert (tit),
M. SABOT Aimé (tit),
M. PRADDAUDE Jean-Paul (tit),
M. DIZENGREMEL Ludovic (tit), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle (tit),
M. LEFEBVRE Jean-Yves (sup) procuration de M. GALTHIE Jean-Noël (tit),

PRADINES

M. MARRE Denis (tit), Mme ROUAT Géraldine (tit), M. STEVENARD Daniel (tit), Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique (tit),
M. MIQUEL Gérard (tit),
M. FIGEAC Philippe (tit), M. RAFFY Bernard (sup),
M. BORIES Olivier (tit),
M. PECHBERTY Jean-Jacques (tit), M. EYROLLE Jean-Louis (sup),
M. LAVAUUR Pascal (tit) procuration de M. DIOT Fabrice (tit),
M. ANNES Jean-Pierre (tit),
M. HEE Gérard (tit),

ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
SAINT GERY
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

AR PREFECTURE

046-200023737-20150409-34_09_04_15-DE
Regu le 15/04/2015

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

POLE TECHNIQUE – Bâtiments

**Objet : Disparition des tarifs régulés de l'électricité et adhésion au groupement de commandes
proposé par la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL)**

A été adopté à L'UNANIMITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 9 avril 2015
Rapporteur : Serge NOUAILLES

Rédacteur : Aurélien WALTER
Service : Bâtiments

Objet : Disparition des tarifs régulés de l'électricité et adhésion au groupement de commandes proposé par la Fédération Départementale d'Energies du Lot (FDEL)

Mesdames, Messieurs,

La loi NOME (Nouvelle Organisation du Marché de l'Electricité) du 7 décembre 2010 prévoit la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'Electricité Jaunes et Verts le 31 décembre 2015. Cela correspond à tous les tarifs dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA. Pour la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, l'ensemble de ces contrats concernait en 2014, 15 sites qui représentaient : 2 518 000 kWh ou encore 343 000 € TTC.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies du Département de l'Aveyron (SIEDA), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC), la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze (FDEE 19), le Syndicat Départemental d'Energies du Gers (SDEG), la FDEL, le Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement de la Lozère (SDEE), le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (SDEC) et le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn (SDET) ont constitué un groupement de commandes d'achats d'énergies et de services d'efficacité énergétique dont le SDET est le coordonnateur.

Chaque syndicat précédemment cité en sa qualité de membre pilote dudit groupement, sera l'interlocuteur privilégié des membres du groupement situé sur son territoire.

Considérant que la Communauté d'agglomération du Grand Cahors a intérêt à adhérer à ce groupement de commandes, étant précisé qu'il sera nécessaire de confirmer la participation de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors à l'occasion du lancement de chaque marché d'achat d'électricité.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- De décider de l'adhésion au groupement de commandes précité pour l'acheminement et la fourniture d'électricité et la fourniture de services d'efficacité énergétique associés ;
- b- D'autoriser la signature de la convention constitutive du groupement de commandes, ci annexée ;
- c- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le

compte de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors, et ce sans distinction de procédures ;

- d- D'autoriser M. le Président ou son représentant à valider les sites de consommation engagés pour chaque marché ultérieur ;
- e- De s'engager à régler les sommes dues aux titulaires des marchés de fourniture d'énergie retenus par le groupement de commandes ;
- f- D'habiliter le coordonnateur à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux de distribution de gaz naturel et d'électricité ainsi que des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives aux différents points de livraison de la Communauté d'agglomération du Grand Cahors ;
- g- D'autoriser M. le Président à prendre toutes les dispositions et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE